

RÈGLES DE SÉCURITÉ DU CLUB DE TIR**Club de tir du Bas St-Laurent
Champ de tir 104m**

- Toute séance de tir se déroule sous la supervision d'un officiel de tir;
 - Le tir débute selon les directives de l'officiel de tir;
 - L'officiel de tir doit être présent à la ligne de tir, en l'absence de ce dernier la ligne de tir demeure fermée;
 - L'officiel de tir ne peut, superviser une ligne de tir et pratiquer en même temps le tir;
 - Les directives de l'officiel de tir doivent être rigoureusement observées;
 - Seul le membre d'un club de tir ou l'invité d'un membre peut participer à une séance de tir;
 - Un invité qui n'est pas membre d'un club de tir doit être sous la supervision immédiate d'un membre;
 - Une arme à feu doit toujours être pointée de manière sécuritaire;
 - Une arme à feu ne peut être manipulée qu'en un endroit désigné à cette fin et sécurisé;
 - Une arme à feu ne peut être chargée qu'à la ligne de tir et sous la supervision de l'officiel de tir;
 - Toute personne présente peut, lorsque les circonstances l'exigent, commander le cessez-le-feu;
 - Le port d'une arme à feu est interdit, sauf pour les disciplines de tir qui l'exigent et dans ce cas strictement à la ligne de tir;
 - Le tir en diagonale est interdit, sauf lorsque la discipline de tir l'exige;
 - Tout nouveau membre et/ou tireur doit se rapporter à l'officiel de tir pour s'informer des règles de sécurité;
 - Le tir ne s'effectue qu'à partir des lignes ou des pas de tir autorisés;
 - L'accès à la ligne de tir est interdit à toute personne sous l'influence d'alcool et/ou d'une drogue;
-
- Types d'armes à feu autorisées dans le champ de tir: **Arme à feu sans restriction et carabine à autorisation restreinte.**
 - Types de projectiles interdits dans le champ de tir: **Balles explosives ou traçantes. Les projectiles à cœur d'acier sont interdits à la ligne de tir de 104m.**
 - Calibres autorisés dans le champ de tir: **Carabine : Tous les calibres équivalents ou inférieurs au .338 Lapua Magnum.**
 - Types de cibles autorisées : **Papier et métallique. Les cibles métalliques doivent être utilisées dans l'abri anti-ricochet et seulement à partir de la ligne de tir de 104m.**
 - Positions de tir autorisées dans le champ de tir: **Ligne de tir 104m : Assise et debout.
Ligne de tir 20m : Couchée, à genou, assise et debout**
 - Directives qui doivent être observées lorsqu'un cessez-le-feu est ordonné: **Sécuriser l'arme à feu en pointant l'arme à feu dans une direction sécuritaire et se retirer de la ligne de tir.**
 - Usage des fanions et/ou des balises d'avertissements: **Le fanion rouge hissé signifie que le champ de tir est ouvert. Le panneau de situation ouvert/fermé doit indiquer la bonne situation de tir.**
 - Utilisation de la ligne de tir 20m : **Lorsqu'il y a une activité de tir à la ligne de tir 20m, la toile de protection du poste de tir de 104m doit être déployée pour rendre la ligne de tir 104m inutilisable.**
 - Numéro de téléphone d'urgence : **911**